



Corhofi SAS
1 rue des Rivières
CP117
69266 Lyon Cedex 09

DE REYGASSE
LES BOUSCARELS
46150 THEDIRAC

FACTURE N° FFG207719F/119766F

Lyon, le 30/01/2025

Facturation de pénalités sur le dossier n° 21/1102/FRFO-119766F :

- suite au rejet de prélèvement du 29/01/2025 concernant la facture N° FAU1340860 du 20/12/2024

Détails	Total
Frais de recouvrement	40.00 €
Intérêts de retard	1.04 €
Clause pénale	41.50 €
Total H.T.	82.54 €
TVA 20.00 %	16.51 €
TOTAL TTC	99.05 €



Valeur en votre aimable règlement par prélèvement.

Prélèvement SEPA, le 30/01/2025, montant : 99.05 €

Identifiant Créancier Sepa (ICS) : FR28ZZZ392647

Votre Référence Unique du Mandat (RUM) : 119766-20220524-60288

Pour toute demande de duplicata de facture, merci de nous adresser une demande par email à l'adresse : service-clients@corhofi.com en nous indiquant la référence de votre contrat CORHOFI ainsi que l'échéance concernée.

Bases HT	Remise	MT TVA	% TVA	Port	Totaux	Total TTC	Acompte	Net à payer
3	62,46	Tx:	12,49	20,00	H.T. :	62,46		
					T.V.A. :	12,49	74,95	74,95



Facture

n° 326629

N° Client : 231600

du 08/01/25

N° Intra : FR26488166505

-01

GAEC
GAEC DE REYGASSE
REYGASSE
46150 THEDIRAC
France

1 / 1

Article	Nb Sacs	Désignation	Cpu	Quantité Commandée	Livrée	U	Prix base	Remise / Majo.	Prix Net	U	TVA	Montant HT
Livrée chez N° 231600 GAEC DE REYGASSE 46150 THEDIRAC												
Cde N°4914618 Du 03/01/25 Livrée le 08/01/25 De 25												
40353	GR	PRESTI MIX 360	00	5 000.00	4 900.00	Kg	491.00	-19.00	472.00	€/T	5	2 312.80
N° Lot : 241549 - S1 SILO 1												
492	FA	UREE 46 BB 2.00%	1000		100.00	Kg	986.00		986.00	€/T	5	98.60
MATIERE PREMIERE												
Total aliment : 5000												
40353	GR	PRESTI MIX 360	00	6 000.00	5 860.40	Kg	491.00	-19.00	472.00	€/T	5	2 766.11
N° Lot : 241549 - S3 SILO 3												
492	FA	UREE 46 BB 2.00%	1000		119.60	Kg	986.00		986.00	€/T	5	117.93
MATIERE PREMIERE												
Total aliment : 5980												
N° Lot : 241549 -												
Poids total livré : 10 980.00 KG Valeur totale EUR 5 295.44												

NOUVEAU - Vous pouvez passer vos commandes par INTERNET - Inscriptions sur www.sanders.fr.
Merci d'envoyer vos règlements à SANDERS PERIGORD - BP 212 LONS - 64146 BILLERE CEDEX

Mode de paiement	
*** PAR TRAITE ***	
AGRIFRPP812 FR7611206000770024918197818	
Echéancier	Montant
Echéance au 07/02/25 :	5 586.69
GROUPE Avril	

Tva	Montant HT	Taux	Montant Tva
5	5 295.44	5.5	291.25
	5 295.44		291.25

* Net à payer *	
EUR	5 586.69

Voir nos conditions générales de vente au verso.

- Le transfert de propriété des marchandises est suspendu au paiement intégral du prix par l'acheteur.
- En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.
- Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des pénalités de retard calculées au taux de 1 % par mois soit 12 % par an.

Site de Boulazac : Avenue Benoît-Franchon - Z.I. Boulazac - 24759 BOULAZAC CEDEX
Bureaux : Tél. 05 53 09 00 62 - Fax 05 53 09 71 61
Commandes : Tél. 05 53 09 55 88 - Fax 05 53 09 64 63

www.sanders.fr

S.A. au capital de 42 222 euros - R.C. PERIGUEUX 324-116-789 - SIRET 324-116-789-00029 - N° TVA FR 69-324-116-789 - Code APE 1091Z

Merci de joindre ce papier à votre règlement.

GAEC DE REYGASSE
Echéance au 07/02/25
N° Client : 231600 -01
Facture : n° 326629
A payer : 5586.69 EUR

Thomas Nancy 04/2023

CELLIE ROMAIN
LA BORIE
24250 ST AUBIN DE NABIRAT

Facture N° FA3178

Tél : 06 28 83 33 54
Capital : Euro
R.C.S. :
SIRET : 50486088300017

Date 23/01/2025
Client RED 46
Page 1/1

GAEC DE REYGASSE

46150 THEDIRAC

Mode de règlement

Echéance 23/01/2025
N/ld CEE :
V/ld CEE :

Article	Description	Qté	Prix Uni. HT	Mt Tot HT
28/497-76	RETULE	1,00	36,58	36,58
FRAIS F	FRAIS FIXES	1,00	3,00	3,00

Pénalités de retard (taux annuel) : 11,00%
Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%

Bases HT	Remise	MT TVA	% TVA	Port	Totaux	Total TTC	Acompte	Net à payer
3	39,58	Tx:	7,92	20,00	H.T. : 39,58	T.V.A. : 7,92	47,50	47,50

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
Direction Commerciale Régionale

Par courrier
Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet
e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
Dépannage électricité Enedis :
09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 2450342611
Compte commercial : 1-EH0P-110

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 6kVA

Nom du client
GAEC DE REYGASSE

Lieu de consommation
Référence acheminement : 23440810402109
LIEU DIT LA PEYRIERE
46150 THEDIRAC

209201 33296 8776

1/2 1 29
MAJOREL 62

FLX15700319301211-07TPE01

GAEC DE REYGASSE
GAEC DE REYGASSE
GAEC DE REYGASSE
46150 REYGASSE

Facture du 05/06/2024

n° 10201502470


Montant Hors TVA	32,24 €
Montant TVA (payée sur les débits)	2,19 €
Facture TTC	34,43 €

Montant total à payer (TTC)	34,43 €
------------------------------------	----------------

à régler avant le 20/06/2024

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 05/08/2024 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 04/07/2024

Simplifiez-vous la vie, choisissez le prélèvement automatique

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Paiement par TIP : merci de retourner votre TIP SEPA daté et signé.

ICS FR47EDF001007
RUM TIP519224503426112452342854760506

GAEC DE REYGASSE
GAEC DE REYGASSE GAEC
DE REYGASSE
46150 REYGASSE

TIPSEPA

Montant en euros
34,43

Flasher-moi pour



payer en ligne

IBAN FR76 1027 8022 5000 0205 1590 132
EN CAS DE MODIFICATION JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identification
règlement

922450342611245234285476

DATE

SIGNATURE

EDF
ENTREPRISES
87018 LIMOGES Cedex 01

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

102015024706 GAEC DE REYGASSE 10278022500002051590132

001583050627 53922450342611245234285476905151 3443

GAEC DE REYGASSE

Détail de votre facture du 05/06/2024 n° 10201502470

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 6kVA
Réf. de votre contrat 1-DDQ-365
Prix réglementés
Souscrit depuis le 27/08/2009

Données Point de Livraison

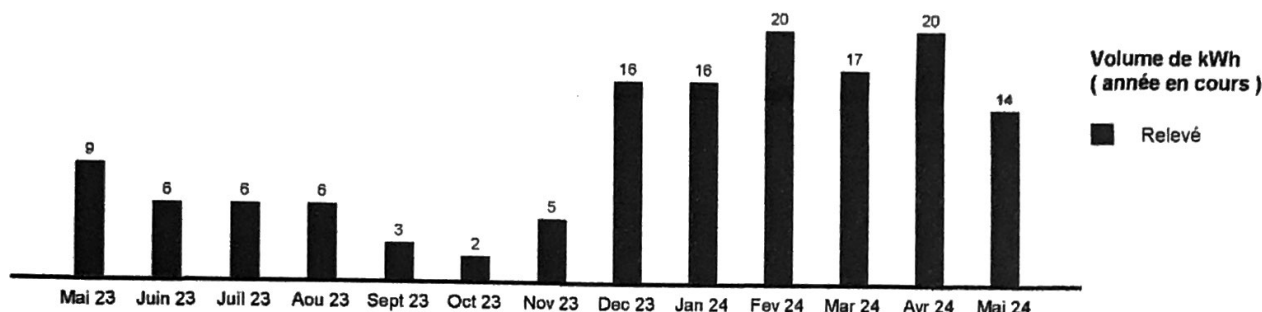
LIEU DIT LA PEYRIERE 46150 THEDIRAC
Réf Acheminement Electricité : 23440810402109



2 / 4

Document à conserver 10 ans

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *			28,61 € HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	26,04 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/06/2024 au 31/07/2024	13,02 €/mois	26,04 € 5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 14 kWh Prix unitaire HT	2,57 € Taux de TVA
Electricité Période unique	du 04/04/2024 au 03/06/2024	14 kWh 18,370 c€/kWh	2,57 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 15,20 €, et la part variable est de 0,61 €

Services	0,00 € HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	INCLUS

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		3,63 € Hors TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période du 04/04/2024 au 03/06/2024	Assiette 14 kWh Prix unitaire Hors TVA 2,10000 c€/kWh 0,29 € Taux de TVA 20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 04/04/2024 au 04/06/2024	15,20 21,93 % 3,34 € 5,50 %

Total Hors TVA pour ce site	32,24 € Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette 2,19 €
TVA à 5,50%	29,38 € 1,62 €
TVA à 20,00%	2,86 € 0,57 €
Total TTC pour ce site	34,43 € TTC

EDF met à votre disposition d'autres moyens de paiement pour régler votre facture :

- par TIP en ligne via votre espace client
- par carte bancaire via votre espace client
- en espèces en bureau de poste, en vous munissant de votre facture (dans les limites des dispositions réglementaires relatives au paiement en espèces)

Groupe

Garrigue

vulco

VULCO GOURDON

GGP DISTRIBUTION S.A.
1457 Route de Salviac
46300 GOURDON
Tél. 05 65 41 95 95
E-Mail gourdon@groupegarrigue.fr

S.A. au Capital de 300.000 Euros - RCS 447972720
TVA Intra-com : FR50447972720 - Siret 44797272000018 - NAF 4520A

GAEC DE REYGASSE
A l'attention de MR REDOULES BERNARD
LES BOUSCARELS

46150 THEDIRAC
Tél : 06 44 97 39 70

No TVA : FR26 488166505 / Siren : 488 166 5 16h17 Folio 1/2

	Numéro	Date	Client	Référence	Immatriculation	Kilomètres
FACTURE <i>Etabli en Euro</i>	91097658	24/07/2023	7232			

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant HT	tva
No Cde : 91147487 Servi par : Hervé SERIES						
1	RC BKT 13.0/65-18 16 VL AW702 6/0 161X2	250,00		250,00	250,00	1

TVA	BASE TVA	Taux	MONTANT TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
1	250,00	20,00	50,00	250,00	50,00	300,00
2						
3						

Règlement : Cheque de 300,00 E au 13/08/2023



VULCO CAHORS PL

LG SERVICE P. LOURD
Chemin Belle Croix Z.A. de la Beyne
46000 CAHORS
Tél. 05 65 22 92 50 - Fax 05 17 47 50 77
E-Mail cahorspl@groupegarrigue.fr

DUPLICATA
GAEC DE REYGASSE
A l'attention de MR REDOULES BERNARD
LES BOUSCARELS

46150 THEDIRAC
Tél : 06 44 97 39 70

TVA Intra-com : FR15445256191 - Siret 44525619100013 - NAF

No TVA FR26 488166505 / Siren 488 166 5 16h17 Folio 1/1

	Numéro	Date	Client	Référence	Immatriculation	Kilomètres
FACTURE <i>Etabli en Euro</i>	94032058	22/11/2023	7232	45096	CLASS 420	

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant HT	tva
No Cde : 94078412 Servi par : Yannick PLANCHE						
1	CH SAP 14.9-24 (420/70-24) TR218A BOITE	107,41	45 %	59,08	59,08	1
1	TTO PX UNIT EMPLATRE RAD 581 T UN5125810	31,23	10 %	28,11	28,11	1
1	DEMONTAGE/MONTAGE CAT2	21,13		21,13	21,13	1
1	DEPOSE/POSE ROUE LOURD	21,72		21,72	21,72	1
1	REPARATION DU PNEU TUBELESS CAT2	52,20	10 %	46,98	46,98	1
1	FORFAIT DEPLACEMENT AGRAIRE/TP	64,00		64,00	64,00	1

TVA	BASE TVA	Taux	MONTANT TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
1	241,02	20,00	48,20	241,02	48,20	289,22
2						
3						

Règlement : Cheque de 289,22 E au 12/12/2023

CARTE BANCAIRE
CIC
A00000000421010
CB
LE 07/05/24 A 16:12:52
VULCO
GOURDON
46300
6747491 44797272000018
10057
2010
5137781239965957
E094B45B348F0C9E
fin 31/03/25
001 000011 60 C @
NO AUTO: 116754
MONTANT :

150,00 EUR

DEBIT
TICKET COMMERCE
A CONSERVER



DUPLICATA

GAEC DE REYGASSE
A l'attention de MR REDOULES BERNARD
LES BOUSCARELS

46150 THEDIRAC
Tél : 06 44 97 39 70

No TVA : FR26 488166505 / Siren : 488 166 5

16h14

Folio 1/2

47972720
1797272000018 - NAF 4520A

	Date	Client	Référence	Immatriculation	Kilomètres
19	16/06/2023	7232			

Designation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant HT	tva
2 PN BKT 420/85R24 137A8/B AGRIMAX RT855	1 191,00	54 %	547,86	1 095,72	1
1 FORFAIT DEPLACEMENT + MONTAGE 2 PNEUS	125,00		125,00	125,00	1
1 PETITES FOURNITURES	2,00		2,00	2,00	1

TVA	BASE TVA	Taux	MONTANT TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
1	1 222,72	20,00	244,54	1 222,72	244,54	1 467,26
2						
3						

Règlement : Cheque de 1 467,26 E au 06/07/2023

2310114 → - 200€
765124 → - 150€

Reste → 1 117,26€

CAP AGRI QUERCY SERVICES

VALTRA

CAP AGRI QUERCY SERVICES

Route de Soulmès

46240 LABASTIDE MURAT

Tél. 05 65 31 11 51 - Fax 05 65 31 11 87

Email : labastide@capaqs.fr

N° TVA : FR09 418 545 299 - SIRET : 418 545 299

DOMICILIATION : CRCA NMP - BIC : AGRIFRPP812

IBAN : FR76 1120 6000 8450 0013 2834 966



GAEC DE REYGASSE
M. REDOULES
LES BOUSCARELS
46150 THEDIRAC

35710678/49168/0079/C6DW 1/1
D.1243961084588750489

FACTURE

Date	N° Pièce	Fol	N° Client
31/01/2025	175481	1	0003060

Référence	Désignation	Qte	PU Brut	Rem	PU H.T.	Mont H.T.
	Dépôt : 03 LABASTIDE MURAT					
	Bon de livraison N° : 226952 Du 06/01/2025					
	Servi par : Anthony M					
AQSA7961	BOULONNERIE VRAC 10.9	1,55	15,86		15,86	24,58
AQSA7958	BOULONNERIE VRAC 8.8	0,58	12,60		12,60	7,31
KRAHSTHF10	Tuyau hydr. EN853-2SN-DN10	0,6	6,38		6,38	3,83
KRASFAD210	Douille à sertir HST-HF-DN10	2	1,04		1,04	2,08
KRAPF10690	Raccord à sertir DN10-3/8 BSP-	1	2,65		2,65	2,65
KRAPNT108	Raccord à sertir DN10-MC1/2	1	3,65		3,65	3,65
SERT	FORFAIT SERTISSAGE	2	6,00		6,00	12,00
ANJMCSASA100H	MAILLON COUDE SIMPLE ASA 100H	1	23,22		23,22	23,22
ANJARASA100H	ATTACHE RAPIDE ASA 100H	1	9,77		9,77	9,77
	FRAIS FIXES					2,10

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, les pénalités de retard au taux annuel de 12%, et une indemnité de 40€ sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

Papillon à joindre avec votre règlement

Client : 0003060
Facture : 175481
Date : 31/01/2025
Montant : 109,43
Echéance : 15/02/2025
Règlement : CHEQUE A ECHEANCE 109,43 € T

TVA	% TVA	Montant HT	Montant TVA
2	20,00	91,19	18,24
EUROS		91,19	18,24

Net à Payer

109,43 €

Règlement : CHEQUE A ECHEANCE 109,43 € TTC au 15/02/2025

ANNEXE II : cession de créance
Aides découplées, les aides couplées végétales et animales et l'apport de trésorerie remboursable (ATR). Campagne 2025

CESSION de CREANCE
Notifiée à M. L'Agent Comptable de l'Agence de Services et de Paiement (ASP)
Aides découplées, les aides couplées végétales et animales et l'apport de trésorerie remboursable (ATR)
Campagne 2025

ENTRE les SOUSSIGNÉS

Dénomination ou NOM et Prénom : GAEC DE REYGASSE
N° SIRET : 48816650500013
N° PACAGE : 046017970
Date de naissance : 09/09/2080
représentée par : Monsieur REDOULES Jean-Pierre (Nom et fonction du représentant)
Adresse : Les Bouscarels 46150 THEDIRAC
ci-après dénommé « le cédant » d'une part,

ET :

Dénomination de la Coopérative Agricole : VALCAUSSE
N° SIRET : 77709303000016
Adresse : 82 Avenue de Sarlat 46200 SOUILLAC
représentée par : Monsieur CHASSAING Thierry, Président (Nom et fonction du représentant)
ci-après dénommée « le cessionnaire » d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Désignation de la créance cédée

Le cédant cède et transporte au cessionnaire qui accepte la créance ci-après désignée pour paiement de la somme 18 000 chiffres euros (Dix huit mille euros) lettres euros). Cette cession de créance est consentie dans le cadre des dispositions des articles 1321 et suivants du code civil.

La créance détenue par le cédant et accepté par le cessionnaire porte sur :

- Aides découplées, aides couplées végétales et animales et apport de trésorerie remboursable (nom de l'aide cédée)

N° pacage : 046017970 (si nécessaire)

La date d'échéance de la créance cédée est fixée au jour du paiement par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Article 2 : Effets

Le cessionnaire est informé qu'il n'a pas plus de droits que le cédant et que par conséquent, il ne pourra être payé qu'à hauteur de la somme due en exécution conforme de la décision d'attribution du dossier précité.

Article 3 : Notification

La présente cession sera notifiée par : *lettre recommandée avec accusé de réception / notification par Commissaire de justice (selon la notification choisie)* à M. l'AGENT COMPTABLE de l'ASP 12 rue Henri Rol-Tanguy_TSA 10001 93555 Montreuil-sous-Bois cedex

Elle emportera indisponibilité absolue des sommes dues par le tiers cédé au cédant, dès lors qu'elle aura été notifiée.

Article 4 : Engagements du cédant

Le cédant déclare que la créance cédée par les présentes n'a pas été préalablement cédée non plus que nantie.

Article 5 : Frais

L'ensemble des frais afférents au présent contrat sont à la charge du cédant.

Article 6 : Domiciliation bancaire

Pour l'exécution du présent contrat, le cessionnaire communique la domiciliation bancaire suivante :

Nom du titulaire du compte : SCA VALCAUSSE

Domiciliation : CR NORD MIDI PYRENEES

IBAN : FR76 1120 6000 9502 1105 6500 032

BIC : AGRIFRPP812

Un RIB est joint à ce contrat.

Article 7 : Contentieux

Les présentes sont soumises au droit français. Toutes contestations ou interprétations relatives aux présentes ou à leurs suites seront de la compétence des tribunaux du ressort du domicile du cédant.

Fait à THEDIRAC le 29 janvier 2025

En quatre exemplaires originaux.

(un pour le producteur)

(un pour la coopérative)

(un pour le Commissaire de justice FACULTATIF)

(un pour l'ASP)

Le Cédant

nom, prénom : REDOULES Jean-Robert

et pour les formes sociétaires :

qualité du/des signataire(s) et cachet de l'exploitation
(si pas de cachet le préciser)

Précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé

[Signature]
de REYGASSE
Au capital de 150 000 €
REYGASSE
46150 THEDIRAC
RCS CAHORS : 488 166 505 00013
N° TVA : FR 26 488 166 505

La Coopérative Cessionnaire

nom, prénom, qualité

et cachet de l'établissement

VALCAUSSE *partenaires* *directeurs*

Précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé

S.C.A. VALCAUSSE
Route de Sarlat - 46200 SOUILLAC
Tel. : 05 65 37 84 65 Fax : 05 65 37 07 84
N° RCS : 46212
N° Agrément MP 0194 N° TVA : 207 093 030

le
st-



CONVENTION DE RECONNAISSANCE DE DETTE ET D'APUREMENT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La **S.A.S TERRYA La Maison de l'Eleveur**, dont le siège social est Moulin du Bousquet 12390 RIGNAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RODEZ sous le numéro RODEZ 90 B 36 ;

Ci après dénommée « **Le Créancier** » d'une part,

ET

GAEC DE REYGASSE

Monsieur REDOULES Jean-Pierre

Demeurant : LES BOUSCARELS, 46150 THEDIRAC

Ci après dénommé « **Le Débiteur** » d'autre part,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE

Que le débiteur ci-dessus désigné est redevable de la **S.A.S TERRYA La Maison de l'Eleveur**, (« Le Créancier ») au titre de diverses livraisons de marchandises par ailleurs non contestées.

Que le débiteur manifeste sa volonté d'apurer ses retards de paiement.

Que le créancier est disposé à accorder un délai de paiement.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : reconnaissance de dette

Le débiteur reconnaît par les présents devoirs bien et légitimement au créancier qui le reconnaît et l'accepte, la somme de **29 486.36 €** (vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six euros trente-six cents), hors intérêts de retard.

Article 2 : plan d'apurement

Le débiteur s'engage à rembourser la totalité de la somme précitée, au créancier ou pour lui à son mandataire, dans les délais et sous les conditions ci-après, que le débiteur s'oblige expressément à respecter.

Paiement en 36 échéances mensuelles fixes de 819.07€ chacune, prélevées par traites manuelles, sur la période du 31/01/2025 au 31/12/2027.

Article 3 : déchéance du terme

L'intégralité des sommes restant dues au titre de la présente convention deviendrait immédiatement exigible si bon semble au Créancier en cas de :

- non paiement d'une seule échéance au titre du plan d'apurement prévu à l'article 2 de la présente convention,
- mise en redressement ou liquidation judiciaire du Débiteur.

Article 4 : domiciliation – attribution de compétence

Pour l'exécution des présentes, chacune des parties fait election de domicile à l'adresse indiquée en son en-tête.

En cas de litige seuls les tribunaux de Rodez sont compétents.

Fait à Rodez, le 10 décembre 2024

En trois exemplaires originaux

Le Créancier
S.A.S. TERRYA


TERRYA
La maison de l'éleveur
12390 RIGNAC
Tél. 05 65 64 50 15 - Fax 05 65 64 45 48

Le Débiteur*

.....


* la signature du débiteur doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour la somme de (en chiffres et en lettres) »

Grand-livre auxiliaire

Société : TERA TERRYA			Législation : FRA France					Devise : EUR		Du 01/07/2020 au 30/06/2025	
Date	Type / N° de référence	Libellé	Coll	Rel.	Regl.	Site	Lettre	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
1750223	GAEC DE REYGASSE		GAEC DE RE								
31/01/2023	FACLI FVT0003394	GAEC DE REYGASSE	CLTS	33	CHQ	SIE16		3 712,89		3 712,89	
15/03/2023	FACLI FVT0005991	GAEC DE REYGASSE	CLTS	33	CHQ	SIE16		2 564,44		6 277,33	
31/03/2023	FACLI FVT0007476	GAEC DE REYGASSE	CLTS	33	CHQ	SIE16		3 714,05		9 991,38	
15/04/2023	FACLI FVT0008691	GAEC DE REYGASSE	CLTS	33	CHQ	SIE16		3 605,28		13 596,66	
30/04/2023	FACLI FVT0010301	GAEC DE REYGASSE	CLTS	33	CHQ	SIE16		3 640,16		17 236,82	
01/06/2023	IMPAY CK IMPAYE	CK IMPAYE (fact FVT858 15/12)	CLTS	33	CHQ	SIE16		3 901,54		21 138,36	
09/08/2023	IMPAY CK IMPAYE	CK IMPAYE	CLTS	33	CHQ	SIE16		3 627,88		24 766,24	
08/09/2023	IMPAY CK IMPAYE	CK IMPAYE	CLTS	33	CHQ	SIE16		4 720,12		29 486,36	
1750223	Solde débiteur au 30/06/2025							29 486,36		29 486,36	
TOTAL SOCIETE TERA TERRYA								29 486,36		29 486,36	0,00



750223 / GAEC DE REYGASSE

Conditions générales

Montant échancier:

Nb échéances mensuelles :

Taux annuel (*):

Date de 1ère échéance:

29 486,36 € TTC

36

0,00%

31/01/2025

Récapitulatif

Montant des intérêts:

Capital à rembourser:

- €

29 486,36 €

29 486,36 €

=> Échéance fixe mensuelle :

819,07 €

du

31/01/2025

au

31/12/2027

Dates	Échéances	Capital	Intérêts	Mensualité	Capital restant dû
31/01/2025	1	819,07 €	- €	819,07 €	28 667,29 €
28/02/2025	2	819,07 €	- €	819,07 €	27 848,23 €
31/03/2025	3	819,07 €	- €	819,07 €	27 029,16 €
30/04/2025	4	819,07 €	- €	819,07 €	26 210,10 €
31/05/2025	5	819,07 €	- €	819,07 €	25 391,03 €
30/06/2025	6	819,07 €	- €	819,07 €	24 571,97 €
31/07/2025	7	819,07 €	- €	819,07 €	23 752,90 €
31/08/2025	8	819,07 €	- €	819,07 €	22 933,84 €
30/09/2025	9	819,07 €	- €	819,07 €	22 114,77 €
31/10/2025	10	819,07 €	- €	819,07 €	21 295,70 €
30/11/2025	11	819,07 €	- €	819,07 €	20 476,64 €
31/12/2025	12	819,07 €	- €	819,07 €	19 657,57 €
31/01/2026	13	819,07 €	- €	819,07 €	18 838,51 €
28/02/2026	14	819,07 €	- €	819,07 €	18 019,44 €
31/03/2026	15	819,07 €	- €	819,07 €	17 200,38 €
30/04/2026	16	819,07 €	- €	819,07 €	16 381,31 €
31/05/2026	17	819,07 €	- €	819,07 €	15 562,25 €
30/06/2026	18	819,07 €	- €	819,07 €	14 743,18 €
31/07/2026	19	819,07 €	- €	819,07 €	13 924,11 €
31/08/2026	20	819,07 €	- €	819,07 €	13 105,05 €
30/09/2026	21	819,07 €	- €	819,07 €	12 285,98 €
31/10/2026	22	819,07 €	- €	819,07 €	11 466,92 €
30/11/2026	23	819,07 €	- €	819,07 €	10 647,85 €
31/12/2026	24	819,07 €	- €	819,07 €	9 828,79 €
31/01/2027	25	819,07 €	- €	819,07 €	9 009,72 €
28/02/2027	26	819,07 €	- €	819,07 €	8 190,66 €
31/03/2027	27	819,07 €	- €	819,07 €	7 371,59 €
30/04/2027	28	819,07 €	- €	819,07 €	6 552,52 €
31/05/2027	29	819,07 €	- €	819,07 €	5 733,46 €
30/06/2027	30	819,07 €	- €	819,07 €	4 914,39 €
31/07/2027	31	819,07 €	- €	819,07 €	4 095,33 €
31/08/2027	32	819,07 €	- €	819,07 €	3 276,26 €
30/09/2027	33	819,07 €	- €	819,07 €	2 457,20 €
31/10/2027	34	819,07 €	- €	819,07 €	1 638,13 €
30/11/2027	35	819,07 €	- €	819,07 €	819,07 €
31/12/2027	36	819,07 €	- €	819,07 €	0,00 €